Métropole
Toulon Provence
Méditerranée

Toulon, le 23 mai 2025

BHNS de la Métropole TPM: lancement de l'Enquête Publique Unique

Le projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) porté par la Métropole Toulon Provence Méditerranée franchit une étape déterminante avec l'ouverture de son enquête publique. Organisée par le préfet du Var, cette procédure se déroulera du 26 mai au 25 juin 2025. Elle permettra à chacun de s'informer sur le projet et de formuler des observations. À l'issue de cette phase, le préfet pourra statuer sur la déclaration d'utilité publique.

Un projet au service des mobilités du territoire, construit en concertation avec le public

Long de 28 kilomètres et comprenant 65 stations, le futur Bus à Haut Niveau de Service reliera les communes de La Seyne-sur-Mer, Ollioules, Toulon, La Valette-du-Var et La Garde. Le tracé desservira les principaux pôles générateurs de déplacements : quartiers résidentiels denses, centres-villes, établissements universitaires et culturels, hôpitaux, zones commerciales, Technopôle de la Mer, zone d'activité de La Garde, ainsi que plusieurs projets en développement.

Le BHNS s'articulera avec les lignes terrestres et maritimes du réseau Mistral, en cours de réorganisation, et s'inscrira en complémentarité avec la mise en place d'un futur Service Express Régional Métropolitain (SERM). Ce projet vise à offrir une alternative performante à l'usage de la voiture individuelle, tout en accompagnant la transition écologique et en facilitant les mobilités du quotidien.

Du dialogue à la décision : cap sur l'enquête publique

Élaboré en concertation avec le public, le projet du Bus à Haut Niveau de Service a fait l'objet d'une première concertation préalable en décembre 2021 et janvier 2022, suivie d'une concertation complémentaire en décembre 2022 et janvier 2023 sur l'évolution du tracé à l'ouest du territoire. Ces temps d'échange ont permis d'enrichir le projet en tenant compte des attentes exprimées par les habitants et les acteurs locaux.

L'enquête publique constitue aujourd'hui une étape clé de cette démarche. Elle permet à chacun de consulter le dossier complet du projet et d'exprimer ses observations. L'ensemble des contributions sera analysé par une commission d'enquête indépendante, qui remettra un rapport et des conclusions motivées. Sur cette base, le préfet du Var pourra se prononcer sur la déclaration d'utilité publique, préalable indispensable au lancement des premiers travaux prévus d'ici la fin de l'année 2025.

Enquête publique, mode d'emploi

Du 26 mai au 25 juin 2025, chacun peut consulter le dossier du projet de BHNS et faire part de ses observations. Plusieurs canaux sont mis en place pour garantir l'information et la participation du public.

S'informer

Le dossier d'enquête publique est accessible :

- En ligne, via le registre dématérialisé sécurisé : https://www.registre-dematerialise.fr/6182
- Sur place, en version papier et sur poste informatique, dans les lieux suivants :
  - Hôtel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée
  - Maison de la Mobilité Toulon Provence Méditerranée
  - Mairies de La Seyne-sur-Mer, Ollioules, Toulon, La Valette-du-Var et La Garde

Contact presse : Alice Giudici 04 94 93 82 19 / 06 22 71 17 13 / agiudici@metropoletpm.fr

Donner son avis

Les observations et propositions peuvent être :

- Déposées directement :
  - Sur le registre en ligne : https://www.registre-dematerialise.fr/6182
  - Dans les registres papier disponibles dans chacun des lieux listés ci-dessus
- Envoyées par mail à l'adresse : enquete-publique-6182@registre-dematerialise.fr
- Envoyées par courrier postal à l'attention du président de la commission chargé de l'enquête, à l'adresse suivante : Hôtel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, 107 boulevard Henri Fabre, CS 30356, 83041 Toulon Cedex 9.
- Remises lors des permanences assurées par les commissaires-enquêteurs, organisées dans plusieurs communes. Les dates, horaires et lieux sont disponibles sur : www.metropoletpm.fr/bhns ou https://www.registre-dematerialise.fr/6182 .

Contact presse : Alice Giudici 04 94 93 82 19 / 06 22 71 17 13 / agiudici@metropoletpm.fr